

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ORGANISATIONS PAYSANNES, MOTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL. ÉTUDE DE CAS DE SEPT (07) COMMUNES DE LA RÉGION DE SIKASSO

Ibrahima SAMAKÉ¹, degne2@yahoo.fr

Balla DIARRA²

Moctar KONÉ³

1. Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
2. Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
3. Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée

Résumé

À la fin des années 1990, le Mali s'est engagé dans un processus de décentralisation de la gestion publique en créant des collectivités locales.

Cette autonomie de gestion des affaires locales a été établie par la loi¹ n°93-008 du 11 février 1993. Cette étude, portée sur la décentralisation et les Organisations Paysannes (OP) dans les communes de : Bougouni, Tiémala-banimonotié, Zantiébougou, Niéna, Sikasso, Kaboïla et Kléla, région de Sikasso, s'appuie sur des revues de littérature et les travaux de terrain.

Les OP ont été caractérisées, les perceptions des populations analysées.

Il apparaît que la décentralisation connaît des avancées : l'existence d'un cadre juridique ; le transfert des compétences; un cadre fiscal déficitaire.

Cependant, les résultats de la décentralisation montrent des faiblesses en terme de viabilité des communes ; la faible capacité des élus et des responsables d'OP.

Pour la production, les rendements du coton, le riz, les céréales restent au deçà des attentes.

La mobilisation des ressources propres dans les communes donne des résultats peu satisfaisants. L'appui technique et financier des communes aux OP n'est signalé nulle part. La promotion des OP tient à un appui technique et financier des communes pour faire d'elle le levain du développement local.

Mots clés : Décentralisation, Collectivités locales, Organisations Paysannes, Développement local, Viabilité.

Abstract

At the end of the years 1990, Mali entered into a process of decentralization of the public management while creating local collectivities.

This autonomy of management of the local business has been established by the law n°93-008 of February 11, 1993. This survey carried on decentralization and the Organizations Farmers (OP) in the townships of: Bougouni, Tiémala-banimonotié, Zantiébougou, Niéna, Sikasso,

¹ I. SAMAKÉ. (2016). Décentralisation, organisations paysannes, enjeux et perspectives de développement. Cas de la région de Sikasso. Thèse de doctorat. ISFRA. 148. P.

Kaboïla and Kléla, region of Sikasso, lean on literature magazines and the works of land. The OP have been characterized, the perceptions of the populations analyzed.

He/it appears that decentralization knows some progress: the existence of a legal setting; the transfer of expertise's; a fiscal setting showing a deficit. However, the results of decentralization show some weaknesses in term of viability of the townships; the weak capacity of the elected and the persons responsible of OP. For the production, the outputs of cotton, rice, the cereals remain to the here of the waiting's. The mobilization of the clean resources in the townships deal of the results little satisfactory. The technical and financial support of the townships in the OP is not signalled nowhere. The promotion of the OP results from a technical and financial support of the townships to make of it the leaven of the local development.

Key words: Decentralization, Local collectivities, Organizations Farmers, Local development, Viability.

1. Introduction

Le Mali comme plusieurs pays africains s'est engagé dans un processus de décentralisation en créant des entités territoriales dotées de la personnalité juridique, s'administrant librement et exerçant des compétences que l'État leur a transféré. Cette relance de la volonté politique de décentraliser la gestion des affaires publiques survient suite à la fin brutale du parti unique et l'adoption, par le biais de la Conférence Nationale, d'une nouvelle Constitution consacrant le pluralisme politique et garantissant les droits et libertés individuels et collectifs. Reliée à ce contexte, la réforme de décentralisation apparait comme une réponse à la demande de changement, plus précisément comme une des modalités favorisant l'émergence d'un nouvel État et à travers l'ancrage de la démocratie en laissant à des organes élus par les populations elles-mêmes la charge de gestion des affaires locales et en favorisant la participation de celles-ci à l'action publique.

En effet ils fleurissent depuis quelques temps de grands principes, affichés comme universels, annoncés comme fondamentaux : développement local, décentralisation, gouvernance. Des expressions nouvelles qui résonnent dorénavant dans les têtes. Effets de mode ou la quête fébrile de la satisfaction des besoins naturels et artificiels ?

Il est ainsi prouvé que le progrès peut nuire, et les hommes sont alors troublés par cette découverte, eux qui n'ont souvent cru qu'au progrès². Mais le constat est formel, d'où le diagnostic souvent formulé : fin de l'utopie et retour au spleen.

Il ne s'agit plus maintenant de savoir si les commandements divins doivent l'emporter sur le droit naturel, mais de savoir si les commandements économiques l'emportent sur tout le reste. Le problème qui se pose n'est pas un problème de richesse mais la répartition de son fluide. Selon le système de Hobbes « les hommes sont égoïstes et ne recherchent que leur satisfaction individuelle au même moment ils sont égaux car même le plus faible peut menacer la sécurité du plus fort³ »

² Bérédogo, B., « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales », (cité par A BATHILY Thèse de doctorat, 2008. 446.P).

³ Thomas Hobbes, Le Léviathan, I, XIII (1650).

Sur le terrain, le développement durable est remplacé par la gestion intégrée ou équilibrée ; à la gouvernance sera préférée la gestion concertée des divergences qui traduisent une coupure entre le global et le local⁴.

C'est par la justesse et la sagesse de ces pensées que nous introduisons ce travail de recherche intitulé : « Décentralisation et organisations paysannes, moteur d'un développement local. Cas de sept communes de la région de Sikasso ». Il s'agit de mettre en relief les dynamiques locales de production en rapport avec la structuration des organisations paysannes sur les territoires couverts par l'étude. Nous ne manquerons pas non plus de mettre en exergue l'apport des organisations de la société civile au processus de la décentralisation et les places qu'occupent les Organisations Paysannes (OP) dans le développement socio-économique dans la zone d'étude. Cette étude se veut un moyen de mesurer les points forts et les points faibles des différentes communes.

Nous cernerons aussi les différents types de mutations techniques, socioéconomiques juridiques et institutionnelles qui sont nécessaires pour l'autopromotion et l'utilisation des moyens pour y parvenir.

2. Choix de la zone d'étude

La région de Sikasso a été choisie comme zone d'étude à cause du fait qu'elle regorge d'une multitude d'organisations paysannes de différents types et presque dans tous les secteurs d'activités. Ceci est dû probablement au fait que Sikasso est la région agricole la plus arrosée avec certains aménagements hydroagricoles, et une potentialité d'élevage et de pêche.

D'environ 12 000 OP de tous les secteurs productifs et socio collectifs : agriculture, élevage, pêche, foresterie et gestion des ressources naturelles, y existent. Ces atouts favorisent la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Avec une superficie de 71 790 km², elle est découpée en 7 cercles et 146 communes.

3. Problématique

La mise en œuvre de la décentralisation se heurte, dans le contexte malien à plusieurs obstacles, dont la multiplicité amène à dire si le processus entraînera une mobilité sociale en milieu rural pour éviter l'afflux migratoire des ruraux.

Non viabilité financière des communes de petite taille

Un nombre important de petites communes ne disposent pas d'un potentiel de ressources humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement. Strate de commune comprise entre 5 000 et 10 000 habitants (33% de l'ensemble des communes du Mali).

⁴ Marcou, G., « Décentralisation et Démocratie en Tunisie », L'Harmattan, Paris, 1998, (cité par Hounmenou G. BERNARDP. Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, 2006. 385.P).

Lenteur dans le processus de transfert des compétences et des ressources de l'État aux collectivités territoriales

Malgré la mise en place d'une commission interministérielle de pilotage des transferts de compétences et des ressources, les changements restent très lents. Selon une évaluation faite fin août 2016, seuls les ministères de la santé de l'éducation et de l'énergie et de l'eau disposent d'un plan triennal de transfert. Les Cellules d'Appui à la Déconcentration et à la Décentralisation (CADD) sont créés mais manquent de moyens.

Faiblesse des ressources affectées aux collectivités

Comparés au Produit Intérieur Brut, les transferts globaux de l'État aux collectivités territoriales sont d'une très grande faiblesse : moins de 1% pendant toute la période 2015-2017⁵. De la même manière, la mobilisation des ressources en particulier les ressources fiscales (exploitation des équipements marchands, recettes tarifaires) restent insuffisantes. Une des plus grandes menaces pour le processus de décentralisation est la prépondérance de ressources financières extérieures dans le financement des collectivités décentralisées. En l'occurrence toutes les recettes de la section investissement viennent des subventions.

Faiblesse des subventions de l'État et des collectivités aux OP

Les collectivités sont confrontées à la faible mobilisation des ressources fiscales locales, ce qui explique le manque d'appui financier aux OP. Et l'État n'intervient que par la subvention des intrants.

Manque de rigueur dans la création des sociétés coopératives et la non animation des cessions intensives

Cette faible rigueur à entrainer la prolifération des sociétés coopératives au dépend des coopératives existantes. Cela se traduit par une baisse de la crédibilité des structures de développement vis-à-vis des coopératives, entraînant un manque de formation au niveau des mouvements coopératifs et une limitation des moyens de production, et par conséquent une baisse de rendement.

L'objectif général de la recherche est d'analyser l'impact des collectivités décentralisées sur l'évolution des Organisation Paysannes. Il s'agit d'identifier les mécanismes de fonctionnement et la dynamisation des OP, dans leurs relations avec les collectivités.

4. Méthodes et procédures

4.1 Revue documentaire

La recherche bibliographique a permis de collecter des informations sur la décentralisation et les ressources financières des communes au Mali et en particulier au niveau des communes

⁵ MATCL, DNCT, Rapport sur la mise en œuvre de l'instruction n°08-0003/PM-RM du 21 Novembre 2008.17.P.

étudiées.

Cette documentation s'est déroulée à différents niveaux (local, régional, et national). Elle a consisté à la visite de site d'internet, l'exploitation de rapports, de mémoires, de thèses, de manuels, d'articles et de livres ayant trait à la décentralisation et à la finance locale dans les bibliothèques des Instituts, de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), du Ministère de l'Administration Territoriales et des Collectivités Locales (MATCL), de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales(DNCT), etc.

4.2 Échantillonnage

La région de Sikasso a été choisie comme zone d'étude à cause du fait qu'elle regorge d'une multitude de structure collective de différents types et presque dans tous les secteurs d'activités. Ceci est dû probablement au fait que Sikasso est la région agricole la plus arrosée avec certains aménagements hydro agricoles, et une potentialité d'élevage et de pêche. Les critères qui ont guidés le choix des cercles de Bougouni et celui de Sikasso sont :

Le cercle de Bougouni :

Il est composé de 26 communes, 456 villages et une population de 409 506 habitants. Le chef-lieu de la commune urbaine de Bougouni, traite avec plusieurs partenaires techniques et financiers. Une coopération décentralisée « BULOMBA » fournit aux collectivités territoriales membres une assistance générale à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement, se caractérisant par la gestion de Services Communs.

Le cercle de Sikasso

Il est composé de 43 communes, 489 villages et une population de 818 254 habitants. Le chef-lieu de la commune urbaine de Sikasso, traite avec plusieurs partenaires au développement et est jumelée à Brive la Gaillarde en France. Territoire à vocation agro-sylvo-pastorale, le cercle de Sikasso bénéficie de conditions agro écologiques favorables et de nombreuses potentialités surtout dans le domaine du maraîchage dont la mise en valeur pourrait favoriser le développement économique local. Le cercle regorge d'organisations paysannes de tout type surtout des coopératives maraîchères capable de créer une synergie pour l'économie locale.

4.3 Déroulement des enquêtes

L'enquête sur le terrain s'est déroulée en 02 phases, la première phase, de novembre à décembre 2016 et la deuxième phase, d'octobre à décembre 2017. Dans toutes les localités la même procédure a été suivie : la prise de contact, le choix des enquêtés, l'administration du questionnaire et l'entretien. Au niveau des cercles, l'équipe d'enquête (le chercheur principal, le chercheur associé et les stagiaires) s'est dirigée vers le lieu de travail des différents responsables des services.

Traitement et analyse des données sociodémographiques et économiques

Les instruments utilisés ont été choisis en fonction de la nature des informations à collecter.

Un questionnaire et un guide d'entretien pour la collecte des données socioéconomiques, deux logiciels d'analyse statistique (SPSS 17.0 et Excel 2007). Les analyses quantitatives (données sociodémographiques) effectuées reposent sur la statistique classique. Il s'agit de méthodes statistiques basées sur l'exploitation d'une seule série de données : les statistiques descriptives (moyenne, coefficient de variation).

5. Résultats et interprétation

5.1 Perception de la population sur la viabilité économique des communes

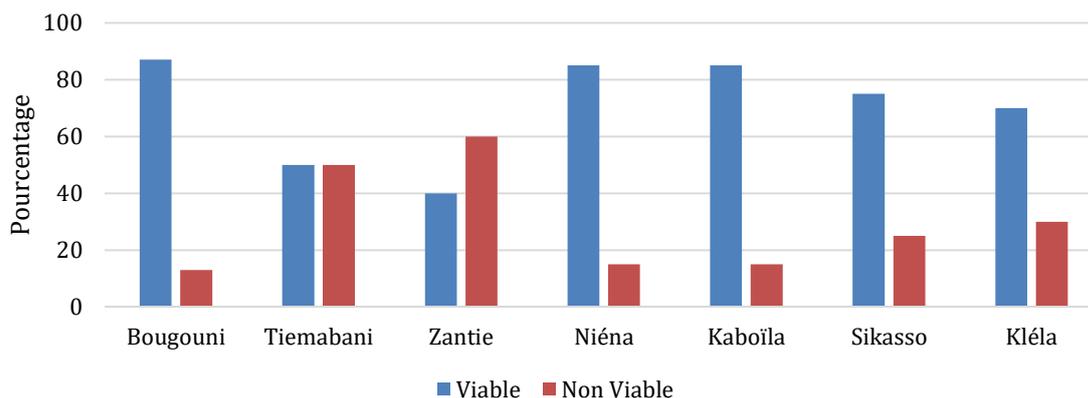


Figure 1 : Perception de la population sur la viabilité économique des communes
Source : enquête de terrain

La viabilité des collectivités dépend en grande partie à son capital humain qui détermine le potentiel fiscal local (taxes et impôts liées à l'activité humaine et la TDRL). À cela il faut signifier les conditions agro climatiques favorables de la zone, couronné par la transparence dans la gestion des affaires publiques.

La mobilisation des ressources propres est confrontée aux faibles taux de recouvrement dû au non perception de la citoyenneté et aux bas revenus des contribuables. Les communes vivent essentiellement de subventions, que de ressources propres (TDRL). Le taux de recouvrement des TDRL des communes concernées oscille entre 35 et 56%.

Selon le chef de cantonnement de Sikasso, la santé économique d'une commune peut rester mauvaise même pour un taux de recouvrement (TDRL) de 100%, à cause du fait que les TDRL ne représentent qu'environ 6% de la prévision de l'assiette fiscale.

Les enquêtés reconnaissent les changements intervenus avec l'avènement de la décentralisation. Les 70% des enquêtés notent une évolution socio-économique des communes, en particulier certaines communes urbaines. Le cas particulier de la commune urbaine de Sikasso qui a un bilan financier excédentaire, et son engagement par rapport à la régularisation des salaires. Le changement est perceptible dans les communes de Bougouni et de Zantiébougou à travers des réalisations d'écoles des dispensaires, des forages, grâce aux appuis financiers de l'état et des partenaires financiers.

Du point de vue transfert de compétences, il faut noter des progrès significatifs au niveau de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique. D'une façon générale la situation au niveau des services sociaux de base s'améliore.

5.2 Lenteur dans le processus de transfert des compétences et des ressources de l'État aux collectivités territoriales

Le terme transfert de compétence est ignoré par 40% des personnes enquêtées, mais les 60% en ont conscience à travers :

- l'établissement des actes d'état civil ;
- l'existence des infrastructures de santé (CSCOM) et surtout leur implication dans leur gestion ;
- l'éducation et l'hydraulique villageoise.

Les structures de gestion de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique sont respectivement l'Association de Santé Communautaire (ASACO), le Comité de Gestion Scolaire (CGS) et le Comité de Gestion de l'Eau (CGE).

La décentralisation est concrétisée par le transfert de compétences et des moyens. Sur le terrain il faut souligner une lenteur dans le transfert de compétences et de moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences concernées (financières et/ou humaines). Ce manque de progressivité s'explique surtout par l'inexistence d'une clé de répartition des fonds à transférer et la mauvaise modalité de péréquation entre les différents niveaux et catégories de collectivités en tenant compte de leurs compétences spécifiques et de leurs spécificités géographiques et humaines.

5.3 Performance des collectivités territoriales et des OP dans le développement local

Les personnes enquêtées sont unanimes sur l'importance de l'intercommunalité. Elles la perçoivent comme un outil précieux de développement des communes partageant des intérêts communs.

La figure ci-dessous indique que les 36% des enquêtés n'ont pas d'information par rapport aux actes posés dans le cadre de l'intercommunalité. Pour les 64% des enquêtés l'intercommunalité se concrétise par des actions d'aménagement des plaines et bas-fonds, des pistes rurales, de la protection de l'environnement, l'organisation des formations des élus et parfois des producteurs etc. Selon le président de l'intercommunalité BULONBA de Bougouni « la crédibilité de l'intercommunalité constitue un atout d'attraction des partenaires techniques et financiers. Par exemple : l'intercommunalité BULONBA entre les cercles de Bougouni et Yanfolila, a permis la réalisation de 8 magasins de stockage de pièces de rechange dans 8 communes du cercle, la réhabilitation du système d'eau de l'abattoir de la commune urbaine de Bougouni, la réhabilitation de 34 forages dans 17 communes du cercle de Bougouni, l'aménagement de la forêt classée de Siankadougou dans la commune de Zantiébougou, accompagnement des communes de Dogo et de Méridièla dans l'élaboration d'une convention locale de gestion des ressources naturelles.

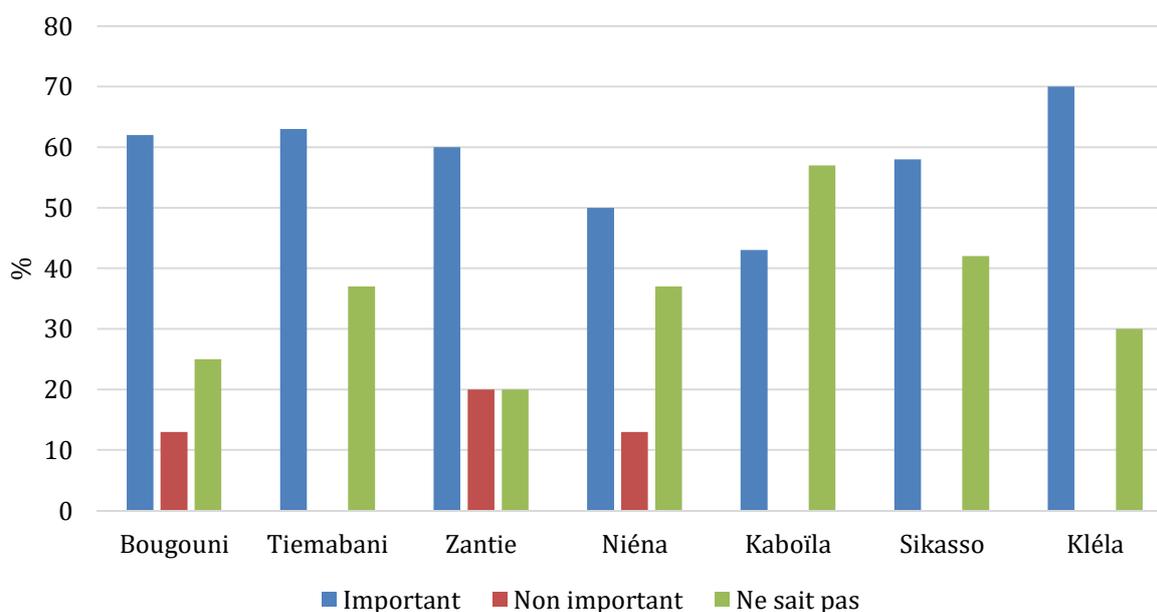


Figure 2 : Avis de la population sur l'importance de l'intercommunalité.
Source : enquête de terrain

Les collectivités territoriales en effet, au lieu de s'affronter autour d'un bras de fleuve, d'une mare ou d'une plaine comme ce fut le cas par le passé, où l'intercommunalité constitue aujourd'hui un espace de regroupement pour une gestion commune et plus profitable des ressources naturelles. Cela estompera les velléités d'affrontement des unes contre les autres et les incitera plutôt à envisager un avenir commun.

5.4 Impact de la décentralisation sur la promotion des organisations paysannes

➤ Capacité de suivi des OP par la commune

Les 100% des enquêtés trouvent qu'il n'y a ni lien hiérarchique, ni lien fonctionnel entre la commune et les OP, alors que sur le plan structuration les OP constituent un maillon de la commune. Depuis 1977 les OP étaient considérées comme des formes de décentralisation pour préparer le monde rural à l'autopromotion. Toute structure de développement rural pour atteindre les producteurs, passe par les OP, devenant ainsi le socle de développement, que les communes doivent utiliser pour galvaniser leur développement socioéconomique.

➤ Le degré d'implication des OP dans l'élaboration du PDSEC, le diagnostic communal

Les 57% des enquêtés attestent que les OP ne sont pas du tout impliquées dans l'élaboration du PDSEC, les 30% ignorent son existence, par contre le reste affirme que leur implication se limite au niveau d'information.

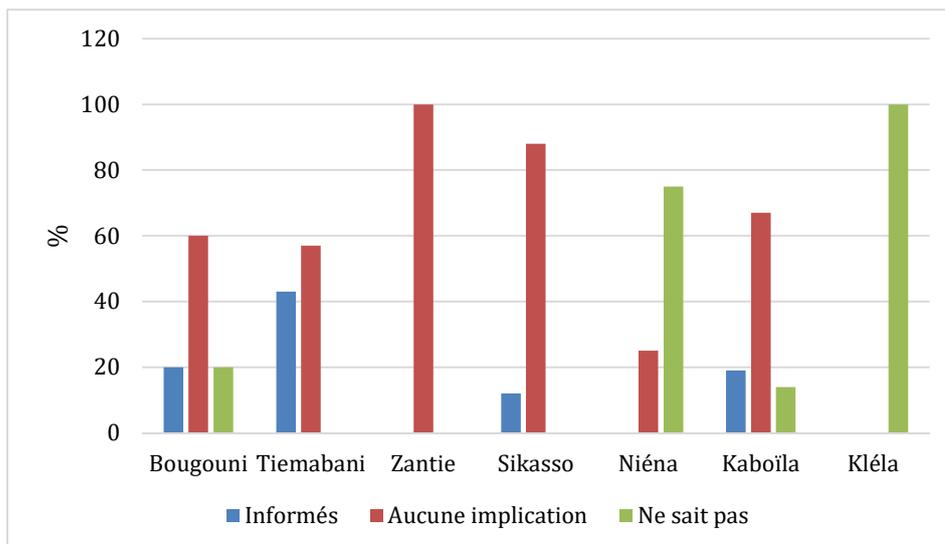


Figure 3 : Niveau d'implication des OP dans l'élaboration du PDSEC
Source : enquête du terrain

Des efforts restent à faire pour une pleine implication de la population dans le diagnostic communal et l'élaboration du PDSEC pour identifier les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces, base de référence pour l'élaboration du PDSEC qui peut servir d'outil de plaidoyer au niveau des partenaires techniques et financiers.

➤ Les sources de financement des OP

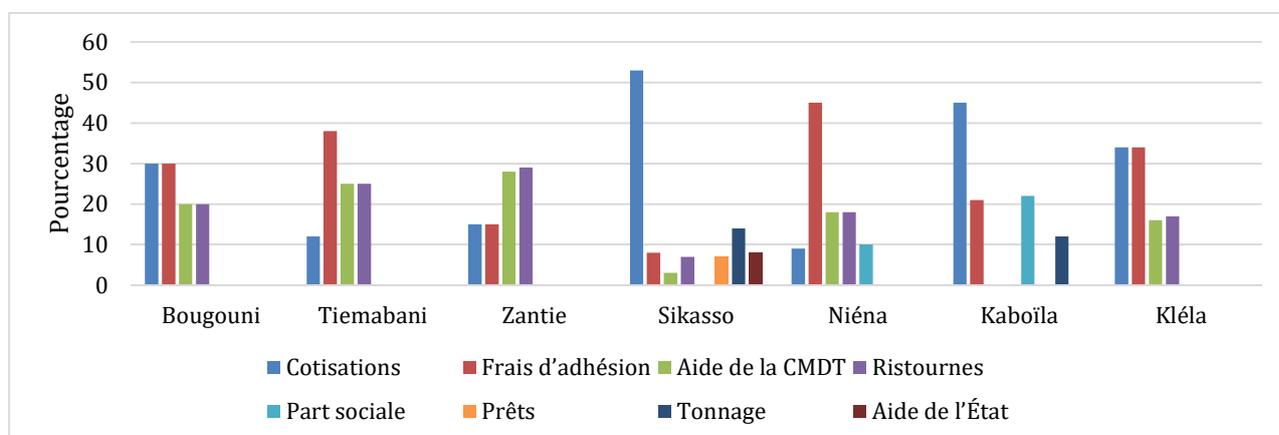


Figure 4 : Sources de financement des OP selon les enquêtés
Source : enquête de terrain.

Pour ce qui concerne les sources de financement, il a été déclaré qu'il n'existe pas de ligne de crédit au niveau des collectivités pour les OP. Seulement 1,14% des enquêtés répondent qu'il y a un appui financier de la part de l'État. Les 30% des enquêtés répondent que les cotisations des membres constituent la source de financement. Les autres appuis financiers sont constitués de : frais d'adhésion, prêts contractés auprès des banques, appuis de la CMDT, part sociale, ristourne et les frais de marché ou tonnage qui s'élève à 5 400 F CFA par tonne.

5.5 Rôles des collectivités territoriales dans la gestion rationnelle des terroirs villageois

Chaque commune dispose d'un schéma directeur d'aménagement du terroir villageois, spécifiant les vocations des terres. La commune joue un rôle d'information, de sensibilisation et de formation en matière de protection de l'environnement en collaboration avec les différents acteurs en particulier le service des eaux et forêts. Les 21% des enquêtés pensent que la police forestière est assurée par le service des eaux et forêts de concert avec la collectivité. Les 25% des interviewés attestent que l'implication de la collectivité se limite à l'information et la sensibilisation, les 10% évoquent la mise en place des brigades de surveillance, Les 16% attestent que la commune pratique le reboisement, 27% pensent que les collectivités ne jouent aucun rôle dans la gestion de l'environnement communal.

Selon le directeur régional du service des eaux et forêts de Sikasso, la protection de l'environnement est assurée par les brigades qui travaillent de concert avec les agents des eaux et forêts. Les exploitants de bois sont organisés autour des marchés de bois, afin d'éviter la coupe abusive des bois, généralement la brigade est constituée de chasseurs qui maîtrisent la brousse.

➤ Atteinte de la souveraineté alimentaire au niveau de la région

Les 81% des opinions demandées notifient l'existence des banques de céréales créées par le commissariat à la sécurité alimentaire et gérées par des comités de gestion regroupant toutes les sensibilités. Les 10% ignorent l'existence d'une banque de céréale, les 9% non pas d'information sur les banques de céréales. La part de la commune dans l'implantation des banques de céréales se limite à la construction du magasin de stockage. Par ailleurs le maire est le président du comité de gestion supervisé par le sous-préfet.

Tableau 1 : État de la sécurité alimentaire des territoires étudiés

Commune/ Paramètres	Commune						
	Bougou ni	Tiemala Banimonot ie	Zantiebo ugou	Sikasso	Niena	Kaboila	Klela
Population	45 890	11 408	31 229	170 032	37 582	26 272	23 041
Besoins alimentaires 214kg/perso nne	9 820,4 6	2 441,41	6 283	36 896,9 4	8 042,54	5 622,2 0	4 930,7 7
Production/ T	3 000	13 185	18 889	29 275,8	8 818	9 322	49 760
Taux de couverture	30%	540%	300,63%	79,34%	109,56	165,80 %	1009%

Source : enquête de terrain

L'analyse de la situation alimentaire des 7 communes étudiées démontre l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, surtout dans les communes rurales. Par contre les communes urbaines comme Sikasso et Bougouni le taux de couverture est faible. Le plus haut taux de couverture est observé à Kléla à cause de la présence d'une plaine rizicole dont les exploitants

viennent de divers horizon.

6. Discussion des résultats

L'État a un rôle de première importance à jouer dans le développement socio-économique. Le Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde de 1997 stipulait : « le développement économique, social et durable n'est possible sans un État efficace. On admet de plus en plus qu'un État efficace est indispensable au développement économique et social »⁶ Dans le même ordre d'idées, Jean-Pierre Olivier de Sardan, faisant le rapprochement entre l'identité nationale et les identités collectives en contexte africain, conçoit le développement comme une priorité nationale, mieux, une « affaire »⁷

Pour une meilleure implication des producteurs dans le développement local, l'encadrement a utilisé comme socle le mouvement coopératif. Au niveau de Sikasso à travers la CMDT surtout, plusieurs associations ont vu le jour. Les structures collectives comme les Sociétés Coopératives de Production Cotonnière et les Sociétés Coopératives de Production Maraîchère constituent actuellement la cheville ouvrière des services agricoles.

Les collectivités et les OP influent indirectement sur les rendements des cultures en facilitant l'inventaire et l'aménagement des périmètres, l'acquisition d'équipement et d'intrants, (semence et engrais subventionnés).

L'agriculture pilier du développement économique, est basée sur les Unités de Production familiale pour un développement économique. L'aspect viabilité économique, se mesure par la qualité des biens et services réalisés, en mot la performance des structures collectives.

Les autorités locales du Mali s'affirment comme des acteurs clés du développement. Il est réjouissant aujourd'hui de constater que les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage, force est de relever que la plupart de ces infrastructures réalisées ne répondent pas aux normes techniques requises.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, les communes étudiées éprouvent des difficultés liées à la mobilisation des ressources fiscales locales. Il y a une faiblesse des dotations de fonctionnement de l'État, et une prédominance des financements extérieurs dans les budgets d'investissement des collectivités territoriales.

À la lumière de cette étude et dans l'analyse des enjeux et perspectives, la logique actuelle d'intervention des différents intervenants permet de comprendre qu'il n'existe pas de lien institutionnel et fonctionnel entre les OP et les collectivités, partageant le même espace économique.

Ce constat démontre le manque ou l'insuffisance d'un cadre de concertation pour élaborer et défendre des points de vue communs et spécifiques pour une agriculture malienne basée sur

⁶ Banque mondiale, Jean Pierre –Olivier de Sardan 1997, p. 20.

⁷ Olivier de Sardan, 1987, p. 175.

les exploitations familiales paysannes, le levier du développement économique social et culturel du pays.

Conclusion

À l'instar des autres régions du Mali, la décentralisation et l'organisation du monde rural sont effectives à Sikasso avec respectivement 146 communes et 7 644 OP et notre étude a porté sur 07 communes.

Au cours de cette étude nous avons essayé de faire un état des lieux des 25 dernières années (1991 à 2016) d'expérience du processus de décentralisation et de mettre en évidence ce que les organisations Paysannes sont susceptibles de gagner ou de perdre dans la présente réforme politique. Il faut noter que les initiatives commencent à donner naissance à des échanges approfondis et inscrits dans la durée. Cependant, le combat pour la démocratie au quotidien, pour un développement local, la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, la formation demandent toujours plus d'imagination.

Dans un contexte économique, la décentralisation commence à créer des conditions favorables au développement économique des entités territoriales par le renforcement des capacités des acteurs, par le montage et l'exécution des projets adaptés aux réalités et aux besoins des populations.

Du point de vu OP, la région de Sikasso est caractérisée par une multitude d'organisations paysannes de tout type. Cependant, force est de constater que la quasi-totalité de ces organisations se heurte à un problème de fonctionnalité, sans appui conséquent avec des risques de dislocation. Les 46% des OP rencontrées ont manifesté un réel besoin de renforcement de capacités techniques et de gestion.

À l'issue de cette étude on peut affirmer que même si la réforme de la décentralisation est installée et irréversible et malgré certaines avancées, elle fait cependant face à des contraintes qui en paralysent l'effectivité et l'efficacité. Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières, matérielles, humaines qui les empêchent d'assumer correctement leurs missions. La libre administration est effective, mais l'État central demeure l'acteur pivot dans les collectivités en tant que pourvoyeur de moyens financiers et humains. La tutelle ne joue pas pleinement son rôle de contrôle de légalité et d'appui conseil en raison des dysfonctionnements ou conflits de compétence, que par le manque de moyen si souvent évoqué.

Références

Béridogo, B., « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales », (cité par A BATHILY Thèse de doctorat, 2008. 446.P).

Jean Pierre –Olivier de Sardan (1997). État : socle du développement socio-économique de la Banque Mondiale. 20 p.

Marcou, G., « Décentralisation et Démocratie en Tunisie », L'Harmattan, Paris, 1998, (cité

par Hounmenou G. BERNARDP. Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, 2006. 385.P).

MATCL. DNCT, Rapport sur la mise en œuvre de l'instruction n°08-0003/PM-RM du 21 Novembre 2008.17.P.

Samaké. I. (2016). Décentralisation, organisations paysannes, enjeux et perspectives de développement. Cas de la région de Sikasso. Thèse de doctorat. ISFRA. 148. P.

Hobbes. T. (1650). Les théories du contrat social. Le Léviathan, I, XIII (1650), 4 p.

www.anict.org/menu-action.do?paran=7 (ANICT)

<http://www.cercoop.org/fiches/guidecoopdeeMali.PDF> (Guide de la coopération décentralisée au Mali).